



ST-ORENS F.C. - Saison 2024-2025



CHARTRE DE BONNE CONDUITE SENIORS à U18

CONTACTS :

Président	Jean-Guy BOARO	Tél. : 06-08-61-18-61
Resp. Tech. Sportif	Thomas LAFARGUE	Tél. : 06-59-62-83-09
Seniors A	Anthony LAFFONT	Tél. : 06-82-67-10-61
Seniors B	Nicolas EOUZAN	Tél. : 06-36-92-15-60
Seniors C	Benjamin LANGLOIS	Tél. : 06-73-37-25-17
U20	Mathieu WEISS	Tél. : 06-25-25-27-30
U18	Ludovic BREANT	Tél. : 06-26-32-44-17

ENTRAÎNEMENTS : heures de début des séances sur les terrains

SENIORS	Mardi et Jeudi de 19h45 à 21h15
U20	Mardi et Jeudi de 18h30 à 20h00
U18	Mercredi de 19h30 à 21h et Vendredi de 18h30 à 20h00

Moi, joueur du ST-ORENS F.C., m'engage de part mon adhésion et la signature de ma licence au sein de notre club à **l'approbation de ses statuts, à l'acceptation en tous points de cette CHARTE DE BONNE CONDUITE, qui fait office de règlement intérieur, et à adhérer à ses valeurs et à ses principes.**

Cotisation :

Je m'engage à régler ma cotisation. En cas de non règlement, je m'expose à ne plus être accepté aux entraînements et aux différents matches.

Tenue officielle du club :

L'image du ST-ORENS F.C. existe sur et en dehors du terrain, je fais toujours honneur aux couleurs du club et ma tenue est irréprochable. Je m'engage à venir en tenue officielle du club (survêtement dotation club) pour chaque match.

Maillot du club :

Je respecte les tenues appartenant au club.

Je ne jette pas mon maillot lorsque l'arbitre ou l'entraîneur me fait quitter le terrain.

Après le match, je rends la tenue du club à l'endroit, maillot et short sur un tas.

Matériels :

Je prends soin du matériel qui est mis à ma disposition (ballons, chasubles, plots, gourdes, pharmacie, etc...). La durabilité de la bonne qualité du matériel est essentielle à de bonnes conditions de travail.

Mes chaussures de football doivent être parfaitement entretenues, le respect d'autrui commence par le respect de soi-même et de son matériel.

Présence, retard et absence :

La ponctualité et l'assiduité sont deux valeurs indispensables et nécessaires au bon fonctionnement d'un groupe. Le respect de ces valeurs démontre ma volonté de contribuer au succès de mon équipe.

Je dois prévenir mon encadrement en cas de retard, d'absence, et l'informer si je ne me rends pas au rendez vous au club, mais si je m'y rends directement sur place.

Après 2 semaines d'absence injustifiée, je serai considéré comme démissionnaire. Passé ce délai, je devrai obtenir l'accord de mon éducateur et du référent de ma catégorie pour reprendre l'activité.

Esprit et valeurs du club :

Je ne fais pas partie uniquement d'une équipe. J'évolue au sein d'un club, le ST-ORENS F.C. dont ses **VALEURS** sont : **EDUCATION, CONVIVIALITE** et **RESPECT**.

A ce titre, je peux être amené à m'entraîner et à jouer avec n'importe laquelle des équipes du club. Je m'engage à évoluer au meilleur de moi-même dans l'équipe pour laquelle il m'est demandé de jouer.

Je signe une licence pour jouer dans un club et non pour jouer en équipe 1, titulaire à chaque match : j'accepte les décisions des responsables du club.

Encadrement :

Les éducateurs sont les seuls habilités à composer les équipes.

Leurs choix doivent être respectés.

J'applique et respecte les décisions et les choix sportifs en faisant preuve d'humilité, en me remettant en cause perpétuellement, en restant lucide et objectif.

Je dois respecter les dirigeants et les éducateurs qui consacrent du temps pour nous.

Sanctions disciplinaires et amendes :

En cas de mauvaise conduite, de propos incorrects, ou actes répréhensibles, je pourrais être sanctionné par le club en complément des sanctions de la Ligue de Football d'Occitanie et du District Haute-Garonne de Football :

- Avertissement verbal

- Exclusion de la séance ou du match

- Non convocation au(x) match(es) suivant(s)

- Convocation à des actes citoyens au sein du club (arbitrage ou encadrement d'une équipe de jeunes en complément de l'éducateur en place).

- Convocation du joueur avec possibilité d'exclusion ou de suspension.

- Les amendes financières, consécutives à des sanctions prises par les Commissions de disciplines lors des rencontres officielles, (sur ou en dehors du terrain), en raison d'acte de brutalité, de propos injurieux ou comportement non acceptable, seront à la charge du joueur licencié (approbation AG du 23 juin 2018).

Manifestations du club :

Je m'implique à la vie du club en participant et en apportant mon aide aux manifestations :

Lotos du club : Samedi 16 Novembre 2024 et 2 autres lots (date non définie),

Tournoi Jean Audol : Jeudi 29, Samedi 31 Mai et Dimanche 01 Juin 2025,

Tournoi Féminines : Samedi 07 et Dimanche 08 Juin 2025.

50€ de remboursement sur 300€ de cotisation Seniors (si cotisation réglée en totalité) sera effectué en fin de saison 2024-2025 à condition de la participation du joueur à 2 JOURS de TOURNOI ou 4 demi-journées de TOURNOI (cf. dates ci-dessus).

TOUT MANQUEMENT À CE RÈGLEMENT SERA SANCTIONNÉ

L'ENSEMBLE DE VOS COMPORTEMENTS DOIT VEHICULER UNE IMAGE POSITIVE du ST-ORENS F.C. au sein de notre commune, notre département et notre région, et porter haut les couleurs du club.

BONNE SAISON 2024-2025 À TOUS, ET MERCI DE VOTRE CONFIANCE...

**Président : Jean-Guy BOARO - Secrétaire : Eddy VIALETES
Responsable Technique et Sportif : Thomas LAFARGUE**